

FIP Apprenti ou stagiaire de la formation continue nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg

Pour information : fermeture de l'école du 27 juillet au 18 août 2019 inclus.

1. Vous vous acquittez de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Tous les étudiants inscrits en formation initiale (y compris par la voie de l'apprentissage) doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avant la préinscription à l'INSA Strasbourg.

L'acquiescement se fait par paiement ou par exonération sur le site : cvec.etudiant.gouv.fr
Pour plus d'informations : MesServices.Etudiant.gouv.fr

L'attestation nominative d'acquiescement de la CVEC sera à numériser et à déposer obligatoirement au moment de votre préinscription en ligne (voir « 3. Vous finalisez votre inscription en présentiel »).

2. Vous procédez à votre pré-inscription en ligne

Après acquiescement de la CVEC, vous devrez effectuer votre pré-inscription en ligne en vous connectant à l'adresse suivante :

Lien « [Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg](#) »
Navigateur préconisé : Firefox. Internet Explorer non supporté

entre le 11 juillet et le 4 août puis entre le 8 août et le 18 août 2019 (minuit)

Pour des raisons de maintenance informatique, le site de pré-inscription en ligne sera inaccessible du 5 au 7 août 2019 inclus

Connexion

Se connecter via n° INE/BEA (10 chiffres et une lettre, voir relevé de notes du baccalauréat) ou N° de candidature/N° INSA qui vous a été communiqué sur l'application de candidature.

Afin de vous aider dans la saisie, il est vivement recommandé de prendre connaissance du « **Guide FIP Apprenti ou stagiaire de la formation continue - préinscription en ligne** » (www.insa-strasbourg.fr , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique Modalités d'inscriptions).

3. Vous finalisez votre inscription en présentiel

La validation de l'inscription et le paiement des droits d'inscription se feront, **obligatoirement et uniquement**, lors de votre passage en chaîne d'inscription à l'INSA Strasbourg selon le « **Calendrier des chaînes d'inscription** » (www.insa-strasbourg.fr , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique Modalités d'inscriptions).

Une vérification des pièces justificatives déposées au format dématérialisé lors de votre préinscription en ligne (onglet « Pièces-jointes ») sera faite lors de la chaîne d'inscriptions.

Pièces justificatives à déposer en ligne (chaque pièce jointe ne doit pas excéder 2MB et doit être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png. Veillez à la lisibilité des documents déposés) :

- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- l'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile 2019/2020 (portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » et indiquant votre Nom et Prénom) ;

Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail (sur votre adresse mail INSA) ultérieurement.

Certificat de scolarité et carte étudiant

A l'issue de la chaîne d'inscription, vous recevrez 4 certificats de scolarité.

Tous les étudiants dont le dossier sera complet se verront délivrer une carte d'étudiant « Pass Campus » (passcampus.fr/). La distribution des cartes d'étudiant se fera directement par le secrétariat FIP.